



CLUB DE BRIDGE DES COPAINS DU GRAND REIMS

Réunion du Conseil d'Administration du vendredi 24 janvier 2020

Présents : Christian Zimmermann, Marie-Noëlle Bourgeois Potel, Florence Freyhuber, Agnielle Maillard, Marie-Claude Robert, Yvette Mangeonjean, Laurent Houze

Absent excusé : Thierry Maillard

Le CA s'est réuni sur l'Ordre du Jour suivant.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du P.V de réunion de CA du 22 décembre 2019 :

Le P.V est approuvé à l'unanimité.

2. Perspectives concernant la salle Saint Benoît et adoption d'une position collégiale pour l'avenir :

Christian nous relate son entretien avec le Trésorier de la Paroisse, il en résulte que la Paroisse ne souhaite ni la vente du bien, ni l'établissement d'un bail à long terme et s'oriente vers la conclusion d'un bail court terme, 1 an, 2 ans, 3 ans ou plus à définir. Cela va dépendre de l'Econome diocésain¹.

Les Evêques des Eglises catholique et orthodoxe sont en cours de concertation sur le devenir de l'Eglise Saint Benoit et l'utilisation si nécessaire de la salle que nous occupons pour leurs propres activités.

Le courrier précédemment adressé à la Paroisse sera à nouveau adressé à l'Econome diocésain et à l'Evêque en copie par Christian.

Par ailleurs, le Comptable de la Paroisse procède à l'arrête des comptes 2019 et à l'établissement d'un récapitulatif des coûts de fonctionnement de la salle qui nous sera transmis par le Trésorier de la Paroisse.

¹ Le Père Paul a pris un contact direct avec le Président du C.B.C. le dimanche 26 janvier. Cet échange téléphonique consistait à nous remercier pour la générosité des membres du Club dans le cadre de l'accueil de Soeurs Vietnamiennes à AY. L'occasion était bonne pour échanger sur la salle Saint Benoît. Il en résulta que le Père Paul a indiqué au Président que la responsabilité du dossier revenait à l'Espace Missionnaire Est dont il a la charge, préférant cette démarche à une action auprès de l'archevêché. Il a été rappelé au Père Paul que nous attendons les coups réels de fonctionnement de la salle pour nous positionner sur un bail aussi long que possible, nous permettant d'entreprendre quelques travaux d'amélioration (peintures, électricité). Le Père Paul était également intéressé pour que les membres du club participent au financement des musiciens de la Paroisse du Faubourg de Laon. Il lui a été indiqué que nous avons un tournoi du partage chaque année en décembre et qu'à cette occasion, en décembre prochain, nous pourrions mettre ce projet à l'ordre du jour de cette journée de partage.

La conclusion que le Président tire de cet échange est de garder le lien direct avec l'Espace Missionnaire Est et de ne prendre contact avec l'archevêché qu'en cas de besoin parce que le dossier n'avancerait pas assez rapidement.

L'ensemble des administrateurs donne son accord de principe sur la conclusion d'un bail le plus long possible sous réserve de la communication et de l'approbation des coûts de fonctionnement de la salle.

3. Réflexions et études sur la mise en place récente du tournoi du jeudi :

Christian a donné lecture des documents ayant trait aux difficultés engendrées par cette mise en place avec Nathalie .

Après avoir informé l'ensemble des membres du Club de la création d'un tournoi le jeudi et également la responsable de la formation, le tournoi fonctionne depuis le début de l'année sur la base d'environ 6 tables incomplètes, sans que cela nuise au Bridge Fédéral.

Christian a proposé dans un souci de conciliation de décaler d'une demie heure le tournoi du jeudi, le jeudi où se déroule également un tournoi BEC.
Cette proposition n'a pas reçu à ce jour de réponse.

4. Fixation des dates retenues pour les tournois BEC du Club :

Elles sont les suivantes : Vendredi 14 février et Vendredi 13 mars

5. Examen des propositions formulées par Nathalie sur le thème « Les Copains de Champfleury » :

Un partenariat a été proposé concernant les tournois BEC respectifs.
Il est simplement rappelé que les membres de notre club sont indépendants et disposent d'une entière liberté pour participer aux différents tournois BEC sans qu'il soit nécessaire que le CA prenne une décision en ce sens .

6. Définition des horaires de travail de Madame Rouvray :

Compte tenu de la mise en place du Tournoi du jeudi, le nombre d'heures effectuées est porté de 7 heures à 10 heures par mois puisqu'elle vient désormais le mardi, le jeudi et le vendredi.

7. Répartition des responsabilités concernant la direction des tournois :

Le fonctionnement actuel des tournois ne fait l'objet d'aucune remarque particulière et se montre tout à fait satisfaisant.

Il est convenu de pourvoir au cas par cas au remplacement des directeurs habituels de tournoi lorsque cela sera nécessaire.

Chaque administrateur a donné son accord pour effectuer un tel remplacement lorsque la difficulté pourrait se présenter.

Il est uniquement prévu l'établissement par Christian d'un tableau de permanence du 15 juin au 15 septembre où chacun s'inscrira comme à l'accoutumée en fonction de ses disponibilités.

8. Questions diverses :

En tant qu'Association désormais rémoise, le Club a l'opportunité de déposer un dossier auprès de la Mairie de Reims pour complément de budget.

Il est convenu que Christian se chargera de l'obtention d'un tel dossier pour présentation d'une demande.

Repas festif annuel du Club : La date retenue est le 28 mai 2020.

Après collecte de toutes les informations réunies par les administrateurs chargés du choix du restaurant et des menus en rapport qualité/ prix et le dernier devis transmis par le salon Bertacchi, le CA prend la décision de retenir le restaurant au coeur de Reims, Côté Cuisine et de poursuivre les contacts avec Olivier Absous, chef de cuisine, pour finalisation du Menu tout compris.

Pour la sortie organisée sur Amiens, le Menu proposé par Marie-Claude est validé sur le choix définitif et unique de l'entrée, du plat principal et du dessert.

L'Ordre du Jour étant expiré, la séance est close à 19h30.